Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 026-200091718-20261022-DP_2026_059-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Commande publique
2026-059 / Réparation du véhicule de service Peugeot 208
à la suite d'un sinistre /
Décision d'attribution

Le Président du Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2122-1 et R. 2122-8 ;

VU la délibération n°2026-017 du Comité Syndical en date du 19 mai 2026, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat *« à prendre toute décision, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du plafond correspondant au seuil de dispense de procédure en vigueur en deçà duquel l'acheteur peut conclure un marché, sans publicité ni mise en concurrence préalables, afin de répondre à un besoin. »* ;

VU la délibération n°2026-002 en date du 23 janvier 2026 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2026 ;

VU la délibération n°2026-005 en date du 20 février 2026 relative à l'adoption du Budget Primitif 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la réparation du véhicule de service Peugeot 208 du SMEA, à la suite du sinistre survenu le 9 juillet 2026 ;

CONSIDERANT les devis proposés par le garage DE LUCA AUTOMOBILES – sis 15 rue du Docteur André Dion – 26110 Nyons ;

CONSIDERANT les compétences et l'expérience de ce garage en matière d'entretien et de réparation de véhicules ;

CONSIDERANT que les crédits relatifs aux dépenses d'entretien et de réparation des véhicules de service sont inscrits au budget primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses fera l'objet d'une prise en charge par l'assurance du SMEA, conformément aux garanties souscrites ;

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 026-200091718-20261022-DP_2026_059-AR

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- **DE CONFIER** au garage DE LUCA AUTOMOBILES – sis 15 rue du Docteur Dion – 26110 Nyons les réparations à effectuer sur le véhicule de service Peugeot 208 immatriculé GN384FY.

ARTICLE 2 :

- **D'ACCEPTER** les offres de prix suivantes :
 - Estimation 101666/3 du 30 juillet 2026 : 6 723.04 € HT, soit 8 067.65 € TTC ;
 - Estimation 101667/1 du 18 septembre 2026 : 275.08 E HT, soit 330.10 € TTC.

ARTICLE 3 :

- **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2026 et sera imputée à l'article 61551.

ARTICLE 4 :

- **D'INFORMER** que toutes les décisions prises par le Président en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Comité Syndical.

ARTICLE 5 :

- **D'ADRESSER** une copie de la présente décision à Madame la Préfète de la Drôme et à Monsieur le Comptable de la collectivité étant précisé qu'elle sera également notifiée à l'intéressé.

Fait à Nyons,
Le 22 octobre 2026
Acte notifié le :

Le Président,
David MARSEILLE

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, ou via l'application « télé-recours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Président, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.